

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS
« Le financement en un flash » de la Financière Fairstone

EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT D'ÊTRE LIÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

LE CONCOURS :

Le concours « Le financement en un flash » (le « **Concours** ») de la Financière Fairstone est organisé par Fairstone Financière Inc. (« Financière Fairstone » ou le « **Commanditaire** ») et s'adresse à toutes les personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessous (chacune de ces personnes étant un « **Participant** »). Le Concours se déroule du 1^{er} novembre 2019 à 0 h 01 min 01 s (HE) jusqu'au 30 novembre 2019 à 23 h 59 min 59 s (HE) (la « **Période du concours** ») auprès des Détaillants participants* au Canada (chacun, un « **Détaillant** », et collectivement, les « **Détaillants** »), tel qu'il est décrit ci-dessous.

ADMISSIBILITÉ :

Pour participer au Concours, chaque Participant doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- être un résident autorisé du Canada;
- avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où il participe au Concours au moment de la participation;
- avoir un compte de carte de crédit de détaillant à Fairstone Financière Inc. (« **Compte** ») chez au moins un des Détaillants participants qui sont en règle au moment où le prix est décerné (si vous souhaitez confirmer la participation d'un détaillant en particulier, veuillez faire parvenir votre demande à l'adresse < can_mkt_355_well@fairstone.ca >.
- Sont exclues du Concours les personnes suivantes : les employés ou les représentants de la Financière Fairstone ou de ses sociétés mères, sociétés liées, filiales et mandataires respectifs, ainsi que toute autre entité participant à la production, à la mise en œuvre, à la promotion, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Administrateurs** ») et toute personne vivant dans le même foyer que chacune des personnes énumérées ci-dessus.

PRIX :

Quatre (4) prix seront attribués (individuellement, un « **Prix** » et, collectivement, les « **Prix** »). Chaque Prix consiste en un crédit au compte de carte de crédit émise par la Financière Fairstone du Participant sélectionné, d'un montant égal à la somme de tous les achats admissibles effectués chez le Détaillant participant pendant la Période du concours, moins le montant de tout article retourné avant la fin de la Période du concours, et ce, d'une valeur minimale de 1 000,00 \$ CA et maximale de 5 000,00 \$ CA.

Dans l'éventualité où un Participant sélectionné a participé au Concours au moyen de la méthode selon laquelle « aucun achat n'est requis », le prix consistera en un crédit au compte du Participant sélectionné d'un montant égal au montant minimal pouvant être gagné par tout autre Participant pendant la Période du concours.

La valeur au détail approximative maximale de chaque prix est de 5 000,00 \$ CA, mais elle peut varier de 1 000,00 \$ CA à 5 000,00 \$ CA, selon le montant de l'achat le plus élevé. Les prix seront remis aux Participants dont les noms sont inscrits sur les bulletins de participation qui auront été tirés. Le compte de carte de crédit émise par la Financière Fairstone du Participant sélectionné doit être en règle afin que le Participant puisse être déclaré gagnant et recevoir le Prix.

COMMENT PARTICIPER :

Chaque fois que vous effectuez un achat chez un Détaillant au moyen de votre *carte de crédit émise par la Financière Fairstone* pendant la Période du concours, vous recevez automatiquement une (1) inscription au Concours. Dans le cas d'un retour complet (c'est-à-dire que tous les articles ayant été achetés ont été retournés),

le bulletin de participation sera retiré du Concours. Les achats effectués sur une carte supplémentaire au compte du titulaire de carte principal compteront comme un bulletin de participation pour le titulaire de carte principal. Il n'y a pas de limite au nombre de bulletins de participation par compte. Pendant la Période du concours, un (1) seul Prix par Participant et un (1) seul Prix par Détaillant seront attribués.

PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE :

Pour recevoir une participation supplémentaire au Concours, vous devez prendre une photo avec votre achat et la soumettre à Promo.Fairstone.ca/Flash durant la Période du concours. Dans le cas d'un retour complet (c'est-à-dire que tous les articles ayant été achetés ont été retournés), le bulletin de participation sera retiré du Concours. Les achats effectués sur une carte supplémentaire au compte du titulaire de carte principal compteront comme un bulletin de participation pour le titulaire de carte principal. Limite d'une participation supplémentaire par Compte.

En soumettant une participation supplémentaire, un Participant consent à ce que la Financière Fairstone ou le Détaillant participant utilise le nom du Participant, son adresse et/ou ses photos dans des publicités, sans restriction, paiement, rémunération ou redevance. Ce consentement inclut, mais sans s'y limiter, le consentement à la publication sur les sites Web, les microsites et les bulletins électroniques, plateformes de médias sociaux, entre autres endroits, de la Financière Fairstone et des Détaillants participants, des photos, noms, visages ou autres détails biographiques des Participants que les Participants ont fournis aux représentants de la Financière Fairstone en ce qui a trait au Prix, au Concours, ou encore aux sentiments et/ou réflexions au sujet du Prix (qui pourront être repris de façon intégrale ou résumée).

AUCUN ACHAT REQUIS : Vous recevez un bulletin de participation au Concours lorsque vous inscrivez votre nom à la main et en lettres moulées (comme il figure sur votre *carte de crédit émise par la Financière Fairstone*), votre adresse postale complète, votre numéro de téléphone et votre âge sur une feuille de papier ordinaire de 7,6 cm x 12,7 cm (3 po x 5 po) et que vous envoyez cette feuille de papier par la poste dans une enveloppe scellée à : Concours « Le financement en un flash » de la Financière Fairstone, 255 Queens Avenue, Suite 1000, London (Ontario) N6A 5R8 [à l'attention de : SERVICE DU MARKETING]. Vous pouvez participer autant de fois que vous le voulez par courrier, mais chaque bulletin de participation doit être envoyé dans une enveloppe distincte suffisamment affranchie et portant le cachet de la poste, et ce, **au plus tard** le 30 novembre 2019, et doit être reçu au plus tard le 6 décembre 2019. Les bulletins de participation incomplets ne sont pas admissibles. Aucun fac-similé produit par ordinateur, reproduit mécaniquement ou photocopié ni les bulletins de participation en masse ne seront acceptés. Les bulletins de participation deviennent la propriété de la Financière Fairstone, ils ne seront pas retournés et leur réception ne sera pas confirmée.

TIRAGE ET AVIS :

Quatre (4) noms seront tirés au sort parmi toutes les inscriptions admissibles soumises d'ici la fin de la Période du concours. Le tirage au sort aura lieu le 8 janvier 2020 vers 14 h (HE) au 255 Queens Avenue, Suite 1000, London (Ontario) N6A 5R8, et sera effectué par un juge indépendant dont les décisions sont définitives et exécutoires en ce qui concerne toutes les questions relatives au présent Concours. Le tirage au sort visera l'attribution des Prix tels qu'ils sont définis ci-dessus.

Les Participants sélectionnés seront avisés par téléphone d'ici le 15 janvier 2020 et devront répondre correctement, sans quelque forme d'aide que ce soit et dans le délai imparti, à une question d'habileté mathématique, signer une quittance dans le formulaire fourni par la Financière Fairstone, et avoir respecté le Règlement du concours dans son intégralité pour être déclarés gagnants.

CHANCES DE GAGNER :

Les chances de gagner le présent Concours dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus.

POUR GAGNER

Si votre nom est tiré au sort, vous devez vous conformer à l'ensemble du Règlement du concours pour pouvoir être

déclaré gagnant. Vous devez en outre répondre de manière exacte, sans aide et dans les délais prescrits, à la question d'habileté mathématique, qui sera envoyée par un représentant de la Financière Fairstone par messagerie électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Par la suite, lorsque la Financière Fairstone aura vérifié que vous vous conformez au Règlement du concours, vous devrez signer la quittance de la Financière Fairstone avant de pouvoir recevoir le Prix. Ce consentement inclut, sans limitation, le consentement à la publication sur le site Web de la Financière Fairstone, les microsites et les bulletins électroniques de la Financière Fairstone, entre autres endroits, de votre nom, du fait que vous êtes un client de la Financière Fairstone, du fait que vous êtes le gagnant d'un prix, et de tout autre renseignement biographique de base que vous avez fourni à un représentant de la Financière Fairstone lors de la réclamation de votre prix, ainsi que de toute déclaration que vous avez faite aux représentants de la Financière Fairstone concernant le prix, le Concours, ou vos pensées et émotions concernant le prix que vous avez gagné (laquelle pourrait être citée en entier ou en partie).

Vous devez remplir, signer et retourner (par voie électronique, par télécopieur ou par la poste) la quittance à la Financière Fairstone dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception, sinon vous serez disqualifié et la Financière Fairstone choisira un autre Participant appelé à gagner, si le temps le permet.

Dans l'éventualité où le Participant sélectionné i) ne peut pas être joint après trois (3) tentatives, ii) ne répond pas correctement à la question d'habileté ou iii) omet de signer et de retourner la quittance dans les délais prévus, il perdra le prix en question et un nouveau tirage sera effectué parmi le reste des bulletins de participation admissibles. Les quittances devant être remplies par le Participant sélectionné conformément au présent Règlement du concours **doivent** être retournées dans les cinq (5) jours civils suivant l'émission de l'avis. **Le fait de ne pas se conformer aux conditions précédentes peut entraîner la disqualification du Participant et la remise du prix à un autre Participant.**

TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS SONT ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION PAR LA FINANCIÈRE FAIRSTONE OU UN ADMINISTRATEUR DONT LES DÉCISIONS SONT FINALES. UN PARTICIPANT N'EST PRÉSUMÉ GAGNANT D'AUCUN PRIX, MÊME SI LE CONCOURS LE MENTIONNE, JUSQU'À CE QUE L'ADMISSIBILITÉ DU PARTICIPANT ET LE BULLETIN DE PARTICIPATION POTENTIELLEMENT GAGNANT SOIENT VÉRIFIÉS ET QUE LE PARTICIPANT SOIT AVISÉ QUE LA VÉRIFICATION A ÉTÉ EFFECTUÉE. LA FINANCIÈRE FAIRSTONE N'ACCEPTERA AUCUNE AUTRE PREUVE EN REMPLACEMENT DE SON PROCESSUS DE VALIDATION.

REMISE DES PRIX.

Tous les prix seront remis d'ici le 31 mars 2020 à 17 h.

RESTRICTIONS RELATIVES AU PRIX :

Les Prix doivent être acceptés tels qu'ils sont attribués, et ils ne peuvent être transférés, échangés, remplacés ou échangés contre espèces. Si, pour quelque raison que ce soit, les Prix ne sont pas disponibles, la Financière Fairstone se réserve le droit de remplacer un prix ou un volet d'un prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure. La Financière Fairstone ne sera pas tenue responsable, toutefois, et aucune substitution de prix ne sera effectuée en espèces ou autrement, si des circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté empêchent la remise de toute partie du prix.

MODALITÉS DE PARTICIPATION :

En participant au présent Concours, chaque Participant convient de ce qui suit :

- a) se conformer aux présents Règlements du concours et aux décisions de la Financière Fairstone et des Administrateurs, lesquelles sont finales et exécutoires;
- b) consentir à l'utilisation sans restrictions, à la discrétion de la Financière Fairstone ou de ses mandataires, de son nom ou son image, de son adresse, de sa ville, de sa province ou du territoire de sa résidence, de sa photo, de son image, de son portrait, de sa voix et de ses idées à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales et/ou à toute autre fin dans tout média ou format existant ou créé dans l'avenir, et ce, sans rémunération, permission ou avis autres que la valeur du prix offert;
- c) signer une autorisation de publicité accordant et reconnaissant les droits de la Financière Fairstone, à sa

discrétion, ou de ses représentants, de publier ou de diffuser l'image, le portrait, l'image, le nom, l'adresse, la voix et les déclarations du Participant sélectionné à des fins publicitaires, sans rémunération autre que la valeur du prix offert;

d) que, en participant au présent Concours, le Participant décharge la Financière Fairstone et ses Administrateurs ainsi que leurs directeurs, dirigeants, employés, sociétés mères, filiales, sociétés liées, fournisseurs, commanditaires et représentants respectifs de toute responsabilité relative aux pertes, préjudices, dommages, coûts et/ou dépenses liées de quelque façon que ce soit à la participation au présent Concours, à la participation à toute activité liée à la remise d'un prix, à l'utilisation des renseignements personnels tels qu'ils sont indiqués ci-dessus ou à l'acceptation, à l'utilisation ou à l'utilisation inappropriée d'un prix, ou qui en découle de quelque façon que ce soit, y compris, entre autres, la perte, le préjudice, les dommages, les coûts et/ou les dépenses liées à des blessures corporelles, au décès, aux dommages, à la perte ou à la destruction de biens, les droits de publicité ou l'atteinte à la vie privée, la diffamation ou la représentation erronée ou de toute réclamation de tiers en découlant;

e) le Participant signera les quittances ou tout autre document à l'appui que la Financière Fairstone peut exiger, pour donner effet à ladite exonération sur demande de la Financière Fairstone;

f) la Financière Fairstone n'est pas responsable des inscriptions ou du courrier perdus, incomplets, illisibles, en retard, mal acheminés, volés, insuffisamment affranchis ou détériorés, ni de toute erreur, omission ou interruption ou de tout défaut ou retard dans la transmission ou la communication, ni de toute défectuosité technique ou mécanique, ni de toute défaillance ou de tout mauvais fonctionnement des téléphones, des lignes téléphoniques ou des systèmes téléphoniques, ni de la non-disponibilité ou de l'interruption de tout système par satellite ou par câble, ni de toute erreur dans les présents règlements, dans la publicité liée au Concours ou dans tout autre document, ni de toute défaillance d'équipement électronique, de matériel informatique ou de logiciel, ni de toute inexactitude des renseignements d'inscription, qu'elle soit causée par une erreur liée à l'équipement ou aux programmes utilisés dans le présent Concours, par une erreur de traitement d'origine humaine ou par toute autre erreur;

g) la Financière Fairstone se réserve le droit de mettre fin au Concours ou de le suspendre en tout ou en partie, et à sa seule discrétion, de ne remettre aucun prix ou de remettre une partie ou la totalité des prix dans le cadre d'un tirage au sort effectué parmi tous les bulletins de participation reçus avant la date et/ou l'heure de la fin du Concours, et ce, pour toute raison, y compris, entre autres, si des événements hors de son contrôle raisonnable font en sorte que le Concours ne peut être maintenu ou si l'intégrité du Concours est remise en question pour quelque raison que ce soit, y compris, entre autres, la perte ou la destruction de bulletins de participation et/ou de boîtes de tirage, et si un virus, un bogue, une défectuosité informatique, électronique ou du système ou une erreur humaine ou une autre cause hors du contrôle de la Financière Fairstone devait compromettre l'administration, la sécurité ou l'intégrité de ce concours. La Financière Fairstone se réserve aussi le droit de modifier le Règlement du concours en tout temps et sans avis aux Participants pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans le but de corriger les erreurs de rédaction dans le Règlement du concours ou dans le matériel publicitaire. Toutes les décisions de la Financière Fairstone à propos du Concours sont finales.

h) au Québec seulement, conformément à l'article 5(10) des *Règles sur les concours publicitaires* (Québec), tout litige relatif à la conduite ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout litige relatif à la remise d'un prix peut être soumis à la Régie dans le seul but d'aider les parties à en arriver à un règlement..

MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES :

Le Concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de la Financière Fairstone, et aucune correspondance ne sera entretenue avec quiconque, sauf avec le Participant sélectionné.

Les présentes constituent le Règlement du concours. Le présent Règlement du concours peut être modifié sans préavis. La Financière Fairstone se réserve le droit de modifier, de retirer ou de mettre fin à une partie ou à la totalité du présent Concours en tout temps et pour quelque raison que ce soit, sans préavis. La Financière Fairstone se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent Concours en cas d'incident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, et ce, sans préavis ni obligation. En cas

d'incompatibilité entre la version anglaise publiée et la version française publiée du Règlement du concours, la version anglaise aura préséance sur la version française.

Tout litige relatif à ce Concours doit être entrepris dans la ville de Toronto, en Ontario.

CONFIDENTIALITÉ

En participant à ce Concours, vous acceptez de fournir à la Financière Fairstone les renseignements personnels nécessaires à l'administration du Concours. Vos renseignements personnels seront utilisés conformément à l'Énoncé de confidentialité des renseignements personnels de la Financière Fairstone que vous pouvez consulter à l'adresse <https://www.fairstone.ca/confidentialite>.